



Compagnie des Archers Quevenois - 0356111

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

PHOTO
(obligatoire pour
les nouveaux
archers)

1^{ère} adhésion

Renouvellement de licence

Transfert préciser le n°

2eme Compagnie

NOM : Prénom :

Date et lieu de naissance : Sexe : F H

Nationalité : Française Etrangère (Précisez) :

Adresse

Code postal : Ville : Pays :

☎ 📠

@ (Obligatoire pour recevoir votre licence)

Je soussigné(e).....archer(e) majeur(e) ou responsable légal du mineur.....

autorise

n'autorise pas

} la communication des coordonnées postales, téléphoniques et électroniques mentionnées
ci-dessus au sein de la Compagnie.

Personne à
prévenir en
cas
d'accident

NOM.....

☎ 📠

21ans et plus en 2021

-de21 ans en 2021

Adulte pratique en compétition

Jeunes

Convention FFSU n°.....

Adulte pratique en club

Poussins

Convention UNSS n°.....

Adulte sans pratique

Ou les suivantes

Convention FFH n° Convention FFSA n° Découverte (à partir du 1ermars)

Assurance individuelle accident (articleL321-6 du code du sport) détail dans la notice jointe à la présente

Je reconnais avoir reçu la notice jointe, et avoir pris connaissance des garanties complémentaires proposées par la FFTA.

Je souscris à l'assurance individuelle accident avec ma licence (0.25€)

OU Je refuse de souscrire à l'assurance individuelle accident de la FFTA et dans ce cas je renonce à toute indemnisation par l'assureur de la fédération en cas d'accident dans la pratique du tir à l'arc. L'assurance en responsabilité civile est incluse dans la licence.

Certificat Médical : Je présente un certificat médical datant de moins d'un an.

Date du certificat:Type de certificat: Compétition Pratique

Je pratique le Run-Archery en compétition Date du certificat:

Type de certificat en compétition: Course à pied Run-Archery

Type d'arc utilisé : (noter l'arme principale)

Arc classique Arc à poulies Arc chasse Arc droit Arc libre Arc nu Arc à poulies nu

J'accepte de recevoir la newsletter de la FFTA (1 à 2 par mois).

J'autorise l'utilisation de mon image (photos, vidéos...) par mon club dans le cadre de ses activités statutaires liées à ma pratique du tir à l'arc.

Personnes à joindre en cas de besoin (obligatoire pour les mineurs)

Nom : Prénom : Téléphone : Responsable légal :

Information des licenciés, entraîneurs, bénévoles dirigeants: La licence que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif (entraîneur, moniteur, coach, bénévole ou rémunéré) et/ou d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives (membre comité directeur) au sens des articles L.212-1 et L.322-1 du code du sport. A ce titre, si je répons à l'un de ces cas, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFTA aux services de l'état afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L.212-9 du code du sport soit effectué.

J'ai compris et j'accepte ce contrôle

Montant et mode de règlement: Nom du signataire (ou responsable légal):

Chèque Espèces Autres Date et Signature (obligatoire)

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE MEDICAL

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX
MAINTENUS CONFIDENTIELS
PAR LES ÉDUCATEURS

Problème(s) de santé connu(s)
.....
Conduite à tenir
.....
Recommandations utiles
.....
Autres remarques
.....

AUTORISATIONS

La pratique du tir à l'arc au sein de la Compagnie des Archers Quévenois est subordonnée à un certificat médical d'aptitude à la pratique de cette discipline, porté sur la licence.
En cas d'accident survenant au cours des activités, je soussigné(e)
..... autorise les responsables de l'association
à prendre les dispositions d'urgence et à hospitaliser mon enfant/ma personne en cas de nécessité.

La responsabilité de la Compagnie des Archers Quévenois ne pourra être engagée en cas d'accident de trajet pour se rendre aux activités.

À Quéven, le
(Signature)

Compagnie des Archers Quévenois

Règlement intérieur de la Compagnie

Conditions d'inscriptions :

I - Première adhésion

Etre âgé de plus de 11 ans (de l'année de la licence)

Fournir un certificat médical de moins de 3 mois

Pour un mineur, fournir une autorisation parentale

1.1 – Prise de contact

Présentation de la Compagnie

Présentation du matériel et respect de celui-ci (prêté par le club)

Consignes de sécurité

1.2 – Découverte et sensation du tir à l'arc

Une série de 4 séances de découverte est proposée pour toute personne intéressée contre une participation de 15€ (déduite du montant de l'inscription si la personne décide de contracter une licence à l'année)

1.3 – Inscription, tarif

Passées les 4 séances de découverte, l'inscription est obligatoire pour continuer l'initiation. La prise de licence sera accompagnée de l'achat du passeport de l'archer (nécessaire pour les concours et les participations aux stages départementaux, régionaux et nationaux). L'achat d'un minimum de matériel est alors vivement recommandée (4 flèches minimum, une palette, un brassard, un carquois, une dragonne).

Tarifs : se reporter à l'annexe A

1.4 – Initiation

La période d'initiation est sur la première année de tir. A la fin de celle-ci, l'achat de matériel personnel (l'arc et ses composants) devient obligatoire.

II – Réinscriptions

2.1 – Dates

Les réinscriptions se font dans le mois de la rentrée scolaire (septembre)

2.2 – Matériel

Les réinscriptions ne se font que pour les archers possédant leur propre matériel.

NOTA : sauf autorisation d'un membre du comité directeur de la Compagnie, sans prise de licence à la Compagnie, aucun archer extérieur ou désirant utiliser les équipements de la Compagnie ne sera admis sur les pas de tir (problème d'assurance).

III – Matériel

La Compagnie des Archers Quévenois prête aux archers débutant le matériel nécessaire à son initiation. Chaque débutant doit se sentir responsable de son matériel et prévenir le responsable en cas de bris ou de perte.

IV – Sécurité

4.1 – Pendant les tirs

Le pas de tir est réservé exclusivement aux tireurs, les archers ayant déjà tiré ou ne se trouvant pas en instance de tir doivent se tenir largement en retrait de la ligne de tir et ne doivent pas déranger les tireurs par des déplacements ou des bruits.

4.2 – Signaux

Le respect ABSOLU des signaux (sifflet ou verbaux) d'un archer responsable est une nécessité première de sécurité, chacun devra strictement se conformer à leur message. En particulier aucune flèche ne devra être encochée avant le signal de tir et aucun mouvement vers les cibles ne devra être initié avant le signal de fin des tirs.

Pour mémoire :

- Tireurs en place : 1 coup de sifflet
- Fin des tirs : 1 coup de sifflet

4.3 – Récupération des flèches

Attitude à apporter lors de la récupération des flèches sur les cibles :

Les arcs devront rester dans la zone du matériel derrière le pas de tir.

Les archers retirant leurs flèches des cibles devront s'assurer de ne pas blesser les personnes se trouvant derrière eux.

Les archers ne stationneront pas inutilement autour des cibles, une fois leurs flèches retirées, ils retourneront derrière la ligne de sécurité

Les archers veilleront à ne pas courir ni vers les cibles, ni en revenant vers la ligne de sécurité

Les archers récupéreront en premier lieu les flèches hors cible

V – **Autres**

5.1 – Les archers se présenteront aux entraînements en tenue correcte.

5.2 – A aucun moment ne sera accepté un archer en état d'ébriété.

5.3 – Les horaires d'entraînement sont fixés en début de saison, chacun devra s'y conformer (les archers en initiation comme les autres).

5.4 – Les débutants devront en début de séance aller récupérer (dans le calme) leur matériel dans le local matériel, et en fin de séance l'y ramener, toujours dans le calme.

5.5 – Les cibles sont installées et rangées par les archers.

5.6 – Il n'y a pas de progression sans concentration, il ne sera accepté ni chahut, ni bousculade, ni discussion bruyante de nature à perturber celle-ci.

5.7 – Les archers se doivent aide et assistance mutuelle pendant les séances d'entraînement.

5.8 – Les archers ayant invité des visiteurs en sont RESPONSABLES avec l'avis d'un dirigeant. Les visiteurs admis en salle ou sur les terrains extérieurs devront se conformer au règlement de la Compagnie.

VI – **Horaires et jours**

6.1 – Initiation

Les mardis de 17h15 à 18h30 à la salle du Ronquédo, sauf pendant les vacances scolaires.

6.2 – Licenciés ayant au moins un an d'ancienneté

Les mardis de 18h30 à 20h00, les vendredis de 17h00 à 20h00 et les dimanches de 14h00 à 18h00 à la salle du Ronquédo durant les périodes d'ouverture de la salle.

6.3 – Terrains extérieurs

Réservés aux archers licenciés de la Compagnie ayant au minimum leur flèche blanche

6.3.1 – Ronquédo et Kerlaran

Les clefs de la ciblerie sont disponibles auprès du Président ou d'un responsable.

Page 3/6

6 .3.2 – Terrain nature

A Kermerien en Guidel, les jours et les heures sont libres. Cependant, les archers se concerteront pour des horaires communs.

Le terrain est accessible aux archers d'au moins 2eme année après une initiation sur le terrain avec un responsable.

COMPAGNIE DES ARCHERS QUEVENOIS**REGLEMENT INTERIEUR***ANNEXE A*Tarifs

Adultes (de Senior 1 à Senior 3)	115,00€
Jeunes (de Poussin à Junior)	95,00
Licence découverte (du 1 ^{er} mars au 31 août)	44,00€
4 séances découverte	15,00€

Ce tarif comprend :	La part Compagnie
	La part Départementale
	La part Régionale
	La part Fédérale

Le tarif peut être dégressif en fonction du :

Nombre de membre de la même famille s'inscrivant à la Compagnie (à partir de la 2^{ème} personne, du prix de la licence est déduite la somme de 7,00€).

Les Championnat Départementaux sont pris en charge par la Compagnie pour les archers qualifiés.

**Les dossiers complets devront parvenir au plus tard avant la mi-novembre.
Les archers renouvelant leur licence et qui pratiquent leur tir en compétition
doivent impérativement renouveler leur cotisation avant le 30 septembre**

COMPAGNIE DES ARCHERS QUEVENOIS**REGLEMENT INTERIEUR****ANNEXE B****Organisation des tirs**

Les licenciés doivent tirer sur les blasons et aux distances autorisés après le passage et l'obtention de leur flèches.

Les distances supérieures, après contrôle d'un entraîneur, pourront être tirées pour réglages.

Les non-licenciés ne doivent tirer que sur avis d'un entraîneur, en cas d'absence de celui-ci, un archer confirmé peut les prendre en charge.

Ces consignes s'adressent à tous et toutes, nouveaux archers, comme anciens

La Compagnie est ouverte toute l'année, la rentrée après les vacances d'été n'est qu'officiuse et a pour but essentiel que l'intégration de nouveaux archers et le renouvellement des licences.

La salle du Ronquédo, mise à notre disposition pour les entraînements d'hiver, est sous la responsabilité de la Mairie, en liaison avec le Président de la Compagnie.

La météo le permettant, il est possible, et même préférable d'utiliser les terrains extérieurs, tout en conservant le rituel de vie de la Compagnie.

Tir en salle

L'ouverture de la salle et du local matériel est effectué par un responsable (liste définie lors de l'Assemblée Générale)

Sans responsable, pas d'initiation puisque pas de personne responsable vis-à-vis des mineurs (le licencié étant couvert par sa licence, le non-licencié n'est couvert que lors de la présence d'un responsable).

Chaque archer est responsable de son propre matériel, au même titre que du matériel prêté par la Compagnie.

La mise en place des cibles et blasons est l'affaire de tous, il appartient à chaque licencié de disposer les blasons correspondants à sa catégorie et distance de tir. Pour les nouveaux archers, demander aux entraîneurs ou initiateurs la distance et les blasons à installer.

Les blasons neufs seront distribués par le responsable matériel.

Les blasons usagés doivent être déposés dans une poubelle.

Le matériel prêté par la Compagnie est en bon état, en cas de défaillance ou de casse de celui-ci, prévenir le responsable matériel ou l'entraîneur au plus vite.

Le matériel doit être remis en fin de séance par son utilisateur.

Le local sera clos par le dernier responsable quittant la salle.

La propreté de la salle sera effectuée par les derniers archers avant de quitter la salle.

COMPAGNIE DES ARCHERS QUEVENOIS

REGLEMENT INTERIEUR

ANNEXE C

Archers responsables à la Compagnie :

Bureau :

Président : Alain Devilliers

Vice-président : Thibaud Desbonnets

Secrétaire : Rachel Errot

Secrétaire adjoint : Emmanuel Bourbasquet

Trésorière : Michèle Bourbasquet

Trésorière-adjointe : Gwladys Lafon-Chevrollier

Comité Directeur :

~~Tous les membres du bureau +~~

Alain Devilliers – Rachel Errot – William David – Guy Le Bagousse – Thibaud Desbonnets –

Jean-Paul Le Liboux — Gwladys Lafon-Chevrollier – Michèle Bourbasquet - Emmanuel

Bourbasquet – Bruno Caussou – Laurent Hanin

CQP : Arnaud Chevrollier ; Didier Sans - Michel Bazard

Entraîneur-2 : Michel Bazard

Entraîneur-1 : Alain Devilliers, Didier Sans

Responsable du matériel et de son local : ~~Joël Leturgeon~~ Thibaud Desbonnets - Gwladys Lafon-Chevrollier

Responsable de la relation avec la presse : ?

Responsable du terrain du Ronquédo : William David

Responsable du terrain de Kermerien : ~~Joël Grisel~~ Guy Le Bagousse - Laurent Hanin

Responsable des sponsors : ?

Responsable communications : ~~Nathalie Le Galludec~~ ?

Technicien en charge du réglage des arcs : Thibaud Desbonnets et William David

Webmaster : ~~Loïc Guyet et Patrice Le Guyader~~ Didier Sans

Cette fiche de renseignements vous a été remise avec :

Une autorisation parentale (pour les archers mineurs)
Un certificat médical vierge
Une information relative à l'assurance
Le règlement intérieur de la Compagnie (6 pages)
L'autorisation de prise de photo

A son retour, elle doit être accompagnée de :

L'autorisation parentale dûment complétée et signée
Le certificat médical renseigné par votre médecin traitant
Le règlement de votre cotisation
L'attestation de lecture du règlement intérieur
L'autorisation de prise de photo

TOUT DOSSIER RETOURNE INCOMPLET SERA REFUSE

↓ Découper suivant la ligne ci-dessous et joindre l'attestation au dossier d'inscription ↓

Attestation de lecture du règlement intérieur de la Compagnie des Archers Québécois
(à remettre en même temps que le dossier d'inscription)

Je soussigné,, archer majeur, ou responsable du jeune archer (rayer la mention inutile) déclare avoir lu et pris en compte le règlement intérieur de la Compagnie des Archers Québécois, et en accepter les conditions. Je m'engage à suivre et à respecter ce règlement.

Fait à, le

Signature :
(Pour les mineurs, signature des parents **et** de l'archer)